

Bruxelles le 24 février 1977

432

PRIORITE P -1

Remis au telex à 17h 30.

Note BIO COM (77) 71 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du GPP - Directeur général DG I - Service "Relations avec les
délégués de la Commission" DG VIII.

REUNION DE LA COMMISSION DU 23 FEVRIER 1977
=====

Au cours de sa réunion du 23/2 la Commission a examiné essentiellement les quatre
points suivants :

1. Fonds social européen

La Commission a eu hier un premier débat d'orientation sur le réexamen du
fonctionnement du Fonds Social. Le Conseil réexamine la décision de base
pour le Fonds prochainement sur la base d'un avis de la Commission. Le
débat hier dans la Commission avait lieu sur la base d'un document soumis
par M. Vredeling, qui a permis un large échange de vues sur les grandes
orientations qui inspireront ce réexamen.

Le débat s'est axé autour de deux grandes thèmes:

- 1) Mieux tenir compte des exigences de l'emploi et concentrer les interventions
du Fonds sur les problèmes communautaires les plus aigus;
- 2) Accroître l'efficacité du Fonds.

M. Vredeling sera maintenant en mesure d'élaborer ses propositions formelles concern-
ant ce réexamen du Fonds Social afin de les soumettre à la séance de la Commission
du 16 mars.

2. Politique énergétique

A l'initiative de M. Brunner, la Commission a adopté une communication au Conseil
sur la situation énergétique dans la Communauté, l'intensification du programme
communautaire d'économie de l'énergie et la situation du marché commun du charbon. (*)
La Commission souligne, en vue de la prochaine session du Conseil
que la Communauté et ses Etats-membres s'éloignent de plus en plus des objectifs 1985
qu'ils s'étaient fixés en 1974 pour réduire leur dépendance du pétrole importé.
La Commission considère que si ces tendances devaient se confirmer, les conséquences
politiques, économiques pour la sécurité de l'approvisionnement de la Communauté
et l'autonomie de sa politique économique et sociale seraient extrêmement graves.
Pour faire face à cette situation la Commission présentera au Conseil des propositions
nouvelles concernant notamment : le recours à l'énergie nucléaire et le développement
de nouvelles sources d'énergie.

Dans cette même perspective, la Commission a adopté au cours de sa réunion de hier,
un rapport sur les économies d'énergie visant à renforcer les procédures existantes:
création d'un Comité de hauts fonctionnaires pour les économies d'énergie et fixation
de secteurs prioritaires.

3. Transport

Suite aux demandes de l'Irlande et du Royaume-Uni en vue d'obtenir un nouveau sursis à l'application de certaines dispositions du règlement du Conseil du 25 mars 1969 concernant des matières sociales dans le domaine des transports par route, la Commission a décidé hier d'autoriser ce nouveau sursis jusqu'au 31 décembre 1977. Ce règlement venait normalement à échéance le 1/3/77.

Le règlement social (543/69) s'applique aux transports internationaux par route en relation avec les nouveaux Etats membres depuis le 1er avril 1973, mais en vertu des conditions d'adhésion il ne devait s'appliquer aux transports nationaux de ces Etats qu'à partir du 1er janvier 1976. Toutefois, s'appuyant sur l'article 135 de l'Acte d'adhésion, les nouveaux Etats membres, notamment l'Irlande et le Royaume-Uni, avaient demandé d'être dispensés de l'application de la réglementation sociale à leurs transports routiers nationaux jusqu'au 31 décembre 1977.

Ces demandes, basées sur une situation économique préoccupante susceptible d'être aggravé par un renchérissement des prix de transport, avaient été considérées par la Commission comme justifiées, d'autant plus qu'une proposition concernant une nouvelle réglementation sociale avait été présentée entre-temps au Conseil au sujet de laquelle une décision est attendue dans les prochains mois. En conséquence, la Commission avait autorisé le maintien de la situation existante dans les Etats Membres jusqu'au 30 juin 1976, autorisation qu'elle a prolongée ensuite jusqu'au 28 février 1977 et maintenant elle donne une prolongation jusqu'au 31 décembre 1977. Au Danemark la réglementation en question est appliquée effectivement depuis le 1er février 1977.

4. Nominations

Sur proposition du Président Jenkins et de M. Tugendhat, la Commission a nommé Klaus-Dieter Ehlermann, Directeur général du Service Juridique. Agé de 46 ans, Klaus Ehlermann est fonctionnaire de la Commission depuis 1961. Il a fait la plus grande partie de sa carrière au Service Juridique. Il était depuis 1973 Contrôleur financier adjoint.

Sur proposition de M. Giolitti et de M. Tugendhat, la Commission a nommé M. Pierre Mathijsen, Directeur général de la Politique régionale. Agé de 53 ans, Pierre Mathijsen est fonctionnaire des Communautés européennes depuis 1953. Il a travaillé successivement à la Cour de Justice, comme référendaire d'un des juges, puis au Service Juridique d'Euratom. Depuis 1968, il était Directeur des Aides à la Direction générale de la Concurrence.

Un certain nombre d'autres thèmes ont également été abordés au cours de la conférence de presse d'aujourd'hui :

1. Chine

L'Ambassadeur chinois, au cours d'une visite de courtoisie qu'il vient de rendre au Vice-Président Haferkamp, a exprimé l'espoir que les conversations entre les services de la Commission et la mission chinoise, interrompues il y a un an, pourraient reprendre. Il ne s'agit ni de négociations exploratoires, mais uniquement de conversations officieuses pour permettre aux Services de la Commission de commenter et d'expliquer ce qui pourrait être un accord commercial avec la Communauté.

2. Yougoslavie

Il est confirmé que le Comité mixte institué par l'accord CEE-Yougoslavie de 1973, se réunira au niveau ministériel le 29 mars à Bruxelles, avec la participation du Vice-Président Haferkamp pour la Commission et de M. Jenko Smole, membre du Conseil exécutif fédéral, pour la Yougoslavie. Ce sera la première réunion du Comité mixte depuis l'adoption de la déclaration sur le renforcement de la coopération CEE-Yougoslavie lors de la visite de MM Van der Stoep et Gundelach à Belgrade le 2 décembre dernier.

3. Dialogue Nord-Sud

La Commission a entendu un rapport de M. Caspari, Directeur général adjoint des relations extérieures sur les résultats de son voyage à Washington et à Ottawa la semaine dernière pour sonder les autorités américaines et canadiennes sur les perspectives de reprise du dialogue Nord-Sud. Il a également eu des contacts avec les Japonais (à Londres).

Sur le plan du timing, on envisage que la réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération économique internationale se tiendra en mai, donc après le Sommet des pays industrialisés. En attendant, les pourparlers au sein de la CNUCED sur le fond commun débuteront le 7 mars. Le Conseil du 8 mars aura une discussion sur les matières premières et le fonds commun, qui sera alimentée par une documentation appropriée préparée par les services de la Commission. D'autres problèmes tels que le transfert des ressources seront sans doute également évoqués. S'il est probable que le Conseil européen s'en occupera également, il ne faut pas donner l'impression que la Communauté attendra le 24 mars pour arrêter sa position. Fin DIS.

4. Pêche - Irlande

La Commission a été informée qu'à la suite de la décision de la Commission la semaine dernière, M. Gundelach a envoyé une lettre au Gouvernement irlandais au sujet des mesures unilatérales de conservation de pêche envisagées par ce gouvernement.

Dans sa lettre la Commission prie le Gouvernement irlandais de reporter l'application de ces mesures, prévue au 1er mars, jusqu'au 15 mars au moins. La Commission assure le Gouvernement irlandais qu'elle est prête à faire tout son possible en vue de trouver une solution rapide et satisfaisante à ce problème, solution qui serait communautaire plutôt qu'unilatérale.

Background

Le Conseil du 15 février avait approuvé une série de mesures intérimaires de conservation qui avaient été saluées par M. Gundelach comme un résultat très satisfaisant pour la Communauté et qui lui permettraient de garder sa cohésion aussi bien sur le plan interne que vis-à-vis de l'extérieur.

C'était à cette même session du Conseil que le représentant irlandais avait annoncé la décision de son gouvernement de procéder à la mise en vigueur le 1er mars des mesures unilatérales de conservation qui consisteraient à interdire aux bateaux de pêche de plus de 33 mètres l'entrée dans une zone à définir autour des côtes irlandaises (zones s'étendant jusqu'à 100 milles selon la région).

A cette occasion, M. Gundelach avait déclaré que la Commission, conformément à la résolution du Conseil du 3 novembre qui donne la possibilité d'un recours aux mesures nationales sous certaines conditions, examinerait les mesures irlandaises afin d'établir leur conformité ou non avec ces conditions - appropriées, temporaires, non-discriminatoires.

C'est à la suite de cet examen cette semaine que M. Gundelach a adressé son

Au sujet du plan français de sidérurgie et des entretiens de presse concernant des exportations de beurre vers l'URSS, les commentaires suivants ont été faits :

1. Programme français d'aide à la sidérurgie que M. Barre a annoncé hier après-midi

Les orientations du programme français d'aide à la sidérurgie ont fait l'objet de discussions approfondies entre M. BARRE et M. DAVIGNON. Le dialogue entre la Commission et le gouvernement français se poursuivra à mesure que les orientations annoncées se traduiront en mesures d'exécution.

L'objectif est d'intégrer le plan français dans la restructuration de la sidérurgie européenne que la crise impose.

La Commission apportera son concours à la réalisation de ce plan à l'aide des instruments de la CECA.

L'action de la Commission revêt d'abord, de manière générale, un caractère de politique commerciale, afin d'éviter que la concurrence des importations étrangères ne complique trop la restructuration. L'action de la Commission consiste ensuite à renforcer les effets du plan anti-crise adopté à la fin de 1976.

Enfin, la Commission peut apporter un appui financier pour l'aide à la réadaptation des travailleurs, ainsi que pour les investissements sectoriels et de reconversion.

2. Exportations de beurre vers l'Urss

Nous avons constaté une certaine émotion au sujet de prétendues exportations de beurre vers l'URSS. Ceci appelle les observations suivantes :

- Bien que la Communauté soit la plus grande importatrice de denrées alimentaires au monde, elle a aussi une vocation exportatrice dans le domaine agricole. Ceci a été clairement confirmé dans le bilan de la politique agricole commune adopté par le Conseil des Ministres en novembre 1975.
- Puisque le marché mondial est un marché généralement excédentaire avec des prix bas, nos exportateurs ne pourraient pas y pénétrer s'ils ne recevaient pas des restitutions à l'exportation couvrant la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux. Ce principe a été appliqué dès le début de la politique agricole commune.
- Pour le beurre, la restitution à l'exportation a été fixée le 5 février 1977 à 159,75 UC/100 kg, ce qui devrait permettre aux exportateurs communautaires de conclure des contrats à des prix d'environ 900 à 925 dollars la tonne, ce qui correspond au prix pratiqué actuellement sur le marché mondial. La restitution est valable pour toutes les destinations sans exception.
- Il faut souligner que la conclusion des contrats d'exportation relève uniquement de la compétence du commerce même qui agit en toute liberté en ce qui concerne le choix des destinations. Ni la Commission ni aucune autre institution communautaire n'interviennent dans ce domaine.

- En ce qui concerne les prétendues exportations de beurre vers l'URSS, nous n'avons pas de connaissance de contrats en cours de négociation ou déjà conclus. Lorsque les exportateurs demandent l'octroi d'une restitution, ils ne doivent d'ailleurs pas indiquer la destination des exportations puisque la restitution est valable erga omnes. La Commission n'a cependant pas été saisie jusqu'ici d'une demande de restitution pour une quantité de 75.000 tonnes, quantité dont font état certains organes de presse lorsqu'ils parlent des prétendues exportations vers l'URSS.

- Pour ceux qui voudraient faire le lien entre la politique d'exportation d'une part et la situation excédentaire et les prix au consommateur d'autre part, je voudrais vous rappeler les multiples mesures que la Commission a proposées pour obtenir un meilleur équilibre du marché. En ce qui concerne les prix à la consommation, je vous rappelle les actions déjà appliquées et proposées pour subventionner la consommation de beurre.



Amitiés,

Renato RUGGIERO

- * Politique énergétique : - La situation énergétique dans la Communauté (COM(77) 38);
- L'intensification du programme communautaire d'économie de l'énergie ((COM(77) 39);
- La situation du Marché Commun du Charbon (COM(77) 41).